



Déclaration de la FCPE – CNESER du 08 juillet 2025

Monsieur le Ministre chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,
Monsieur le Président du CNESER,
Mesdames, Messieurs,

Notre fédération est profondément attachée à un système éducatif ouvert à tous les élèves, un système éducatif public capable d'orienter et d'accompagner chaque individu sur le chemin de sa réussite. Aussi notre fédération s'oppose systématiquement à toutes les mesures qui trient, discriminent sur des motifs sociaux, territoriaux ou économiques... Ces combats-là, nous les partageons avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative et la lutte contre le choc des savoirs, la réforme de la voie professionnelle sont les derniers en date. Aujourd'hui, il est proposé aux débats de cette instance, un texte qui contient les ferments de tout ce que nous rejetons au nom de nos valeurs et de notre histoire.

Le projet de loi sur la modernisation et la régulation de l'enseignement supérieur, après avoir été massivement rejeté par la FCPE et l'ensemble de la communauté éducative lors de son examen en CSE le 03 juillet dernier, est aujourd'hui soumis à l'avis du CNESER.

Ce texte institue une transformation profonde de l'enseignement supérieur français, en redéfinissant les rapports entre établissements publics et privés. Il prévoit notamment deux modalités de reconnaissance des établissements privés : un agrément accessible à tous les établissements privés, et un partenariat réservé aux structures à but non lucratif. Ces dispositifs de labélisation valoriseront l'ensemble des établissements privés, au-delà de la labellisation EESPIG déjà existante, même si l'instauration d'un contrôle par une même entité indépendante que pour les établissements publics serait une avancée vers davantage de transparence. L'obligation de certification Qualiopi pour tous les organismes délivrant des titres RNCP leur permettra, non seulement de bénéficier de fonds publics et mutualisés, mais aussi de figurer sur Parcoursup avec l'affichage d'une qualité permettant la promotion de leur offre auprès de familles inquiètes que leur enfant n'ait aucune proposition à l'issue de la phase d'admission.

Avec ce texte, la FCPE s'inquiète d'une mise en concurrence accrue entre enseignement public et enseignement privé, affaiblissant le rôle de l'État en tant que garant de la qualité et de l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur. Le risque est clairement celui d'une différenciation des offres de formation selon les moyens financiers des étudiants, en particulier avec le développement de diplômes plus onéreux dans des structures privées labellisées par l'État. Ce projet de loi entérine l'émergence d'un système à deux vitesses, dans lequel les étudiants les plus aisés auront accès à des diplômes coûteux délivrés par des établissements privés,

désormais certifiés et labellisés par l'État, tandis que les autres seront cantonnés à des filières moins reconnues. L'ouverture de la délivrance des grades universitaires aux établissements privés porte également atteinte au monopole de la collation des diplômes ainsi qu'à l'unité du cadre national, seul garant d'un niveau équitable pour tous les étudiants.

La FCPE déplore en outre un véritable passage en force, avec un calendrier imposé et une absence de concertation. Nous assistons à une véritable **privatisation progressive du service public**, sous couvert de modernisation administrative. Nos élèves qui font le choix de la maternelle au lycée de l'enseignement public, laïque et gratuit ont le droit à poursuivre leur parcours scolaire dans des établissements et universités publiques de qualité, pour lesquels l'Etat a la responsabilité d'avoir une **vision claire et ambitieuse** pour leur avenir et ne pas éluder leurs véritables enjeux structurels : des financements pérennes, seuls à même de garantir l'autonomie institutionnelle des universités, une réelle politique d'orientation porteuse d'une carte des formations permettant aux élèves de choisir leur filière et un engagement sans faille de l'Etat dans le soutien à la recherche.

Ce projet de loi représente ainsi un **virage politique préoccupant vers une marchandisation** de l'enseignement supérieur, constituant une menace structurelle pour le service public universitaire. Ses conséquences pourraient être profondes, tant sur l'égalité d'accès que sur la qualité des formations proposées. Il s'agit clairement de soutenir le développement d'une offre d'enseignement supérieur privée au détriment du service public et d'accélérer le désengagement de l'État vis-à-vis des universités, pourtant socles de notre système éducatif, que nous devons continuer de défendre et de promouvoir.

C'est pour toutes ces raisons que la FCPE s'opposera fermement à ce projet de loi, dans la continuité de la position qu'elle a exprimée lors du Conseil supérieur de l'éducation du 03 juillet dernier.